

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 45

Artikel: Elections communales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1872. Il lui a été donné par son propriétaire, Jules Perrin, qui avait acquis l'hôtel de l'Ancre en 1867 dans une mise aux enchères ordonnée par la commune. C'est en 1850 que le nom d'hôtel de l'Ancre apparaît pour la première fois. Jusqu'à cette date, ce fut, dans l'ordre chronologique, le Cabaret d'Ouchy, le Logis d'Ouchy et l'Auberge d'Ouchy. Byron n'est donc pas descendu à l'hôtel de l'Ancre, comme on le dit communément, mais à l'Auberge de commune d'Ouchy en 1816, longtemps avant, vous le voyez, que l'hôtel portant son nom fût construit.

Sur les vieilles photographies ou dessins d'Ouchy, on aperçoit très bien la silhouette de l'hôtel de l'Ancre, avec ses deux rampes d'escalier au dessous duquel il y avait une taverne que le fermier sous-louait, puis un élégant clocher, d'où une cloche de dimensions respectables annonçait les heures à la population. Y avait-il une sonnerie de midi ? Nous ne pourrions pas l'affirmer, mais les archives communales restent à notre disposition. Nous y sommes accueillis par le sourire d'un certain Doug que vous rencontrez sans doute sur votre route sous le nom chrétien de Louis Grivel. Alors, sans jamais nous ennuyer, nous poursuivrons nos recherches. S'il est prouvé qu'il y a plus d'un demi-siècle, et même moins, il y avait à Ouchy une sonnerie de midi, nous prions très respectueusement la Société de développement d'Ouchy de s'enquérir des raisons pour lesquelles le port de Lausanne doit se contenter de la sonnerie un peu lointaine de Pully. Remarquons qu'on sonne midi à Chaillilly où les cloches inaugurées il n'y a pas longtemps font concurrence à celles de la Cathédrale.

Ce que nous savons, c'est que Jules Perrin, pour gagner de la place, fit démolir le clocher de l'hôtel de l'Ancre et transporter la cloche aux combles de la Tour, dont il était locataire. Chose curieuse (nous le verrons plus loin) un autre propriétaire, celui de la Tour, se refusa carrément à laisser subsister à la Tour l'horloge publique que les gens d'Ouchy avaient eu tant de peine à récupérer, et aussi tant de plaisir, car elle leur valut, avec des couplets de circonstance, l'une des plus jolies mascarades du jour de l'An que l'on ait pu voir au bord du lac, et même dans les rues de Lausanne, où elle se déroula dans la rue de Bourg, sur St-François, sur la place de la Palud, devant l'Hôtel de Ville, édifice où l'on porte les revendications les plus variées, voire les plus imprévues.

* * *

Déjà en 1808 (vous le voyez, nous ne remontons pas au Déluge) on se plaignait à Ouchy de la difficulté de connaître l'heure exacte. Le 10 juin, rapportent les procès-verbaux de la Section économique, la Municipalité fait observer au citoyen Develey, régleur des horloges de la ville, que celle d'Ouchy ne marche plus depuis quelque temps : « A quoi il a répondu que cela provenait de ce que cette horloge avait besoin de réparations indispensables, entre autres d'échappement et de détente. Il a été chargé de faire monter à Lausanne le mouvement de cette horloge pour la faire voir au citoyen maisonneur. »

A peu près à la même époque, soit le 6 octobre 1809, c'est une protestation contre la concurrence faite au sous-fermier du Logis d'Ouchy, qui entendait exercer un monopole, celui de servir à manger aux passants.

Le 23 janvier 1815, il est dit que M. l'Inspecteur des domaines dépose un devis montant à 48 livres. Accordé moyennant garantie contre toutes ultérieures réparations pendant deux ans.

Ce n'est pas à Ouchy seulement qu'on n'avait pas l'heure exacte. A la fin de janvier 1820, on signale l'irrégularité des horloges de la ville, ce qui nuit aux leçons, les étudiants arrivant en classe les uns après les autres, à intervalles assez grands, ou, osons-nous ajouter, pour des raisons à eux seuls connues. Et voici l'explication des irrégularités des horloges de la ville : Les derniers froids ont sans doute contribué au mal dont on se plaint, dit le texte officiel, mais il vient encore plus de la négligence de celui qui

soigne les horloges ; une fois celles-ci réparées convenablement, la pendule astronomique de l'Académie pourrait servir de régulateur les jours où l'on ne verrait pas le soleil. Il faudrait seulement avoir soin de la consulter. Les trois horloges de la ville ayant été réparées, la Section économique fait venir devant elle le citoyen Develey pour lui signifier qu'il doit être plus exact dans son office. Tout arrive à la fois. Le sieur Louis Ronget (tantôt c'est Monsieur, tantôt citoyen, tantôt sieur) locataire de l'Auberge d'Ouchy voudrait (21 février 1821) que la commune construisît deux petits cabinets fermés à l'entrée du corridor de cette auberge, de manière que les personnes qui traversent puissent passer sans être inquiétées par les buveurs qui occupent, en été, le corridor. Ronget paiera pendant la durée de son bail le 5 % par an du coût de ces cabinets et remettra le corridor dans son état primitif à la fin de son bail si ces cabinets ne convenaient plus. On accepte cette proposition. Quelque temps après, le 18 juillet 1823, l'inspecteur des bâtiments est autorisé à faire nettoyer l'horloge d'Ouchy. Voici une autorisation toute élémentaire. Nous allons marcher plus vite. En 1849, nous retrouvons l'horloge d'Ouchy en mauvaise posture : Le citoyen Aubert, qui a succédé à Develey, dit que lorsqu'on sonne la cloche, le clocher en bois, balançant, imprime un mouvement à l'horloge qui la fait arrêter et que, depuis quelque temps, ce mouvement étant plus fort, dérange un levier et arrête la sonnerie. Ce clocher en bois balançant nous laisse un peu rêveurs...

Nous voici en 1850. Le 4 janvier de cette année-là figure pour la première fois dans les registres de l'Hôtel de Ville le nom d'Hôtel de l'Ancre, qui remplace celui d'Auberge d'Ouchy, dont Ronget est toujours le fermier. Il ne paraît pas faire de florissantes affaires si l'on en juge par le délai d'un an qu'il demande pour s'acquitter d'un billet de fr. 1000 qu'il redoit pour loyer arriéré. La Municipalité lui refuse l'installation du gaz, qu'il finit par obtenir le 9 juillet suivant, moyennant qu'il paiera l'intérêt de la dépense.

(A suivre).

L. Mogeon.

ELECTIONS COMMUNALES

Du haut de la tribune, un électeur violent

criait, flagellait le conseiller sortant.

« Citoyens, disait-il, que de belles promesses

Aux électeurs sont faites: plus de taxes traitresses,

Municipalité forte... le bonheur pour tous !

Un tel, sitôt nommé, s'est bien fichu de nous,

Car jamais, en séance, il n'a pris la parole,

Son programme affiché n'était que faribole :

Des mots, encore des mots, du verbiage sans plus.

Citoyens, mes amis, nous sommes tous déçus,

Et ! comment ? s'écria dans la salle un bon drille.

Tout de même, merci !... merci pour la cédille !

QUAND LA LUMIERE MANQUE

HACUN a expérimenté, un jour ou l'autre, à telle ou telle occasion, qu'il commençait véritablement à apprécier une chose à l'instant où il ne la possédait plus, qu'il s'agisse d'un parapluie, d'un couteau à plucher les pommes de terre... ou de la santé !

La Compagnie qui nous vend quotidiennement l'électricité, n'est pas sans ignorer cette importante loi morale. C'est pourquoi, de temps en temps, elle nous prive de la lumière pour mieux nous faire mesurer et estimer à sa juste valeur ses innombrables qualités !

Pour que la leçon soit le plus frappant possible, elle nous coupe le courant, brusquement, dans les conditions qui nous sont le plus défavorables. Par exemple, quand nous sommes au cinéma, ou quand nous saccageons les tiroirs à la recherche d'un bouton de col, ou à l'instant précis où le héros du roman policier va être fait prisonnier par les gendarmes !

Dans la maison tout entière c'est le sauve-qui-peut général. Des portes se ferment en claquant. Des pas hésitent en descendant les escaliers, des

mais frôlent la paroi, un genou heurte une chaise tapie dans l'ombre, une voix crie :

— Alois ! Les plombs ont sauté !

L'homme interpellé s'approche en tâtonnant de la fenêtre, s'empace dans un angle de la table, jure sourdement, examine le quartier et répond :

— C'est pas les plombs... il n'y a point de lumière chez les Pache !

Alors, quand on s'est bien rendu à l'évidence, quand la lumière ne revient décidément pas, on organise l'attaque de la nuit. On s'en va à la recherche des bougies. On monte sur un tabouret pour atteindre le carton juché sur le dernier tablard, on brûle un nombre astronomique d'allumettes qui jonchent la cuisine. Enfin, on met la main sur les deux ou trois « rongeurs » de chandelle qu'on épousète avec amour ! Comme on n'arrive généralement pas à dénicher de bougeoir, on fiche la bougie dans un goulot de bouteille et l'on se regarde, ravi de son ingéniosité. On ne tarit pas d'éloges sur la douceur de la lumière naturelle ! On remue de vieux souvenirs sur le temps où on n'avait pas l'électricité. Chacun déclare que c'était le beau temps, plein de poésie mystérieuse. Sur les murs de la pièce, les ombres prennent des dimensions de monstre. On se croirait dans un studio de prise de vues d'un film « pas pour gens nerveux » ! Comme on a besoin de prendre quelque chose dans la chambre à coucher, on ouvre la porte et... l'on tourne le bouton ! On commence alors à réaliser son impuissance. Le chat vous glisse entre les jambes et joue avec la pantoufle que vous venez chercher ! Il savoure, en silence, sa supériorité de bête nyctalope.

Et ce geste, de porter la main à l'interrupteur, c'est inutile, vous n'arriverez pas à l'éviter, à la cave, dans le corridor, aux escaliers ! Parfois même, vous vous avancez jusqu'à la « poire » que vous revissez, machinalement, et brusquement vous pensez « c'est vrai, il n'y a plus de courant ! » Et rejoignant la seule pièce éclairée, vous dites :

— Mais, qu'est-ce qu'ils fabriquent dans leurs usines ?

La Compagnie d'électricité veut vous faire boire la coupe jusqu'à la lie !

— Ah ! ah ! tu t'énerves, mon petit, eh bien, patiente encore un moment !

La bougie s'en va tout en bave, le long de la bouteille ! La situation devient tragique. La flamme baisse, baisse... Mais, comme toujours, la maman sauve la situation ! Elle a retrouvé la lampe à pétrole. La bonne vieille lampe de laiton brillant, au pied largement évasé, aux décorations naïves. On déboîte le tube obstrué de toiles d'araignées, on sort la mèche large et humide encore et une forte odeur de vieux pétrole flotte sur les choses... on est sauvé !

Bientôt, la flamme fume, s'agrandit, s'appointit et, du coin de son tablier, la maman astique le métal...

Alors, d'un coup, la lumière revient ! On se lève, on rit, on parle. On a comme un poids qui vous est enlevé. On voit clair...

Au milieu de la table, sur un journal déplié, la lampe à pétrole qu'on a oublié d'éteindre, hausse sa ridicule flamme jaune.

Benj. Guex.

UN VÉTÉRAN

NON pas un vieux grognard blanchi sous l'uniforme, sec comme un hareng, la figure tannée et parcheminée, le plastron décoré, retiré sous sa tente et racontant ses campagnes à des auditeurs attentifs et enthousiastes, mais un citoyen comme vous et moi, revu l'autre jour après une longue absence et qui m'a appris, sans phrases, du ton le plus modeste, qu'il était à la fois vétéran-chanteur et vétéran-trompette. Rien que ça ! Je lui ai tiré ma révérence et l'ai félicité d'autant plus chaudement que la température était basse et le temps maussade.

Il aurait le droit d'être fier et de le montrer ; il se contente de l'être intérieurement et se borne